



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

insuffisance rénale

Question écrite n° 38925

### Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des malades atteints d'insuffisance rénale dans notre pays, et sur les faiblesses de la politique préventive de l'insuffisance rénale. En effet nombreux sont les insuffisants rénaux. En 1997, le nombre de patients traités par dialyse atteignait 25 000 et près de 10 000 autres avaient été transplantés, sachant que le nombre de malades croît régulièrement de 5 % par an. Devant ce bilan, les praticiens s'accordent à reconnaître que 10 % des insuffisances rénales chroniques pourraient être évitées et 30 % d'entre elles pourraient être durablement retardées grâce à un dépistage et un suivi néphrologique précoce afin de retarder le plus longtemps possible le moment d'une inévitable transplantation. Or la France manque encore aujourd'hui cruellement d'une politique systématique de prévention et de dépistage précoce de ces affections ; elle devrait avoir pour finalité de retarder ainsi l'arrivée des malades dans des protocoles thérapeutiques (lesquels sont alors par voie de conséquence plus lourds, tant pour les patients que pour la collectivité qui les prend financièrement en charge). Il lui demande dans ces conditions si, compte tenu des incidences financières que pourrait avoir une telle politique sur les comptes de l'assurance maladie, une réflexion est actuellement en cours en concertation avec les praticiens et les associations qui représentent les insuffisants rénaux.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Baert](#)

**Circonscription :** Nord (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38925

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée le :** 20 décembre 1999, page 7219

**Réponse publiée le :** 16 octobre 2000, page 5913